

**DEPARTEMENT DE L'AIN**  
**COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE**  
**DU 30 JANVIER 2025**

**Délibération n° 003-2025**

=====

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Président : Jean-Yves BREVET, Maire

**Membres présents à la séance** : Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD — Françoise ROUX – Sébastien RIGAUDIER – Jean-Pierre ROCHE - Annie MIGNOT – Jean-Jacques CHAVANNE – Pascale CAVILLON - Mathilde VERNET – Gaëlle DIMBERTON - Fabrice THOMASSON – Stéphanie LAURENCIN – Marie-Noëlle PRUDENT.

**Membres excusés avec un pouvoir** : Christophe DESMARIS (Pouvoir à Mathilde VERNET) - Bertrand BREVET (Procuration à Sébastien RIGAUDIER) – Mireille GROSSELIN (Pouvoir à Stéphanie LAURENCIN) - Ludovic VINCENT (Pouvoir à Jean-Yves BREVET).

**Membre absent** : Nina ZACCAGNINO – Pierre-Yves RAVIER

**Membres présents à la séance** : 13

**Membres excusés avec un pouvoir** : 4

**Membre absent** : 2

**Secrétaire de séance** : Christelle PERROUD



**OBJET** : **LOGEMENT TEMPORAIRE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DE L'AIN, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BOURG-EN-BRESSE, LA COMMUNE DE MONTREVEL-EN-BRESSE ET L'ASSOCIATION TREMPLIN**

**Rapporteur** : Mme Françoise ROUX

Afin de répondre à un besoin de logement social d'urgence sur le secteur, la commune de Montrevel-en-Bresse et la Communauté de Communes ont souhaité, à partir de 2010 et en partenariat avec les acteurs sociaux et l'IRAP, expérimenter un dispositif permettant de loger temporairement des personnes victimes d'un incident de parcours de vie.

Les résultats positifs de cette démarche ont conduit le Département de l'Ain à ouvrir le dispositif « logement temporaire » à l'ensemble du territoire.

Cette première expérimentation a pris fin avec la liquidation judiciaire de l'IRAP en 2013. Le Département a alors sollicité l'association Tremplin pour un nouveau partenariat. Cette association loue un logement de type T4 auprès du bailleur social public Dynacité.

Les publics cibles sont des personnes intégrées socialement, victimes de la perte brutale de leur logement et dont la situation nécessite une solution locative immédiate de transition (femmes victimes de violence, séparation violente du couple, décohabitation violente parents/enfants, expulsion de logement...).

L'engagement de la commune est de soutenir ce dispositif par l'attribution d'une subvention annuelle à l'association Tremplin de 1 200€.

La convention qui régit actuellement ce dispositif de sous-location de logement temporaire sur la Commune de Montrevel-en-Bresse a pris fin au 31 décembre 2024.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet de convention de partenariat, annexée à la présente délibération, à intervenir avec le Département de l'Ain, Grand Bourg Agglomération et l'association Tremplin, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée d'un an.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Où l'exposé,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité des membres présents ou représentés,**

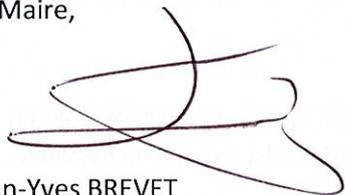
**APPROUVE** les termes de la convention de partenariat à intervenir avec le Département de l'Ain, la Communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse et l'association Tremplin,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.  
ET ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Certifiée Conforme,

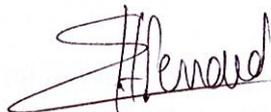
Le Maire,



Jean-Yves BREVET



Le secrétaire de séance



Christelle PERROUD

Je certifie que le présent acte  
est exécutoire conformément aux  
lois et règlements, après transmission  
et publication ou notification.